

# TOUR DE CEZEMBRE 2022

## AVIS de COURSE 20 Août 2022

### ORGANISATION :

#### 1.1. COMITE D'ORGANISATION :

Yacht Club de Dinard – Promenade du Clair de Lune - 35800 - Dinard

Tel : 09 66 91 14 32 ou 06 30 43 42 17 ou 06 84 80 26 21

Mail : [contact@yacht-club-dinard.fr](mailto:contact@yacht-club-dinard.fr) Site: [www.yacht-club-dinard.fr](http://www.yacht-club-dinard.fr)

#### 1.2. COMITE DE COURSE :

Président :

#### 1.3. JURY :

Président :

### 1. RÈGLES DE COURSE :

2.1. Épreuve régie par les textes en vigueur ci-dessous, chaque texte prévalant sur le précédent :

R.C.V. sauf les règles modifiées en 2.2.

- Prescriptions de la F.F.V.
- Les règles de la jauge OSIRIS habitable
- Les règles de la jauge OSIRIS Quillards de sport
- Les règles de classe pour les bateaux monotypes (3 inscrits minimum)
- L'avis de course
- Les Instructions de Courses et leurs avenants

### 2. VOILIERS ET EQUIPAGES :

Cette épreuve est ouverte à tous voiliers (OSIRIS, Quillards de sport, Muscadet) en règle avec leur autorité nationale de catégorie de conception norme CE ou pour les bateaux antérieurs à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription disponible au Yacht Club de Dinard au plus tard avant le 18 août à 19 h.

Les concurrents doivent être titulaires d'une licence FFV 2022 compétition ou d'une licence 2022 adhésion avec certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

### 3. RADIOCOMMUNICATIONS

Le canal de course est le **canal 8**.

### 4. INSCRIPTIONS :

Les droits d'inscription s'élèvent à :

Les droits d'inscription s'élèvent à :	Membres YCD	Non membres
Droits d'inscription	30 €	35 €

- Les droits couvrent : L'organisation de la course et la remise des prix au Yacht Club

